

Avis 58-305 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

État d'avancement des modifications proposées au régime de gouvernance

Le 19 décembre 2008, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») ont publié pour consultation des modifications proposées au régime de gouvernance dans un document intitulé « Projet de révocation et de remplacement de l'Instruction générale canadienne 58-201 relative à la gouvernance, Projet d'abrogation et de remplacement de la Norme canadienne 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance, Projet d'abrogation et de remplacement de la Norme canadienne 52-110 sur le comité de vérification et Projet de révocation et de remplacement de l'Instruction complémentaire relative à la Norme canadienne 52-110 sur le comité de vérification » (le « projet »).

Nous avons reçu de nombreux commentaires concernant le choix du moment de présentation du projet. La majorité des intervenants estime que le moment n'est pas bien choisi pour introduire des modifications significatives au régime de gouvernance canadien. Ils soulignent que les émetteurs se concentrent plutôt sur les questions de viabilité dans un contexte économique difficile, ainsi que sur la transition vers les normes internationales d'information financière. Nous avons également reçu beaucoup de commentaires sur diverses questions relatives au projet.

En raison des commentaires reçus, les ACVM ne prévoient pas mettre en œuvre le projet tel qu'il a été publié. Nous avons conclu qu'il n'était pas opportun pour l'instant de recommander des modifications au régime de gouvernance.

Nous en sommes à reconsidérer s'il y a lieu de recommander des modifications. Nous publierons pour consultation tout projet de modifications. Les modifications n'entreraient pas en vigueur avant la période prévue pour les circulaires de sollicitation de procurations de 2011, au plus tôt. Les ACVM donneront un préavis suffisant pour permettre aux émetteurs d'adapter leurs pratiques en matière de gouvernance au nouveau régime.

Questions ou commentaires

Pour toute question, prière de vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Autorité des marchés financiers

Lucie J. Roy Analyste à la réglementation Surintendance aux marchés de valeurs Catherine Bohémier Analyste à la réglementation Surintendance aux marchés de valeurs Tél.: 514-395-0337, poste 4464 Tél.: 514-395-0337, poste 4466

British Columbia Securities Commission

Sheryl Thomson Jody Ann Edman

Senior Legal Counsel Senior Securities Analyst

Corporate Finance Corporate Finance

Tél.: 604-899-6698 (ligne directe)

Tél.: 604-899-6698 (ligne directe)

800-373-6393 (sans frais en C.-B. et en Alberta) 800-373-6393 (sans frais en C.-B. et en Alberta)

Alberta Securities Commission

Samir Sabharwal Patrizia C. Valle Associate General Counsel Legal Counsel

Tél.: 403-297-7389 Office of the General Counsel

Courriel: samir.sabharwal@asc.ca Tél.: 403-355-4478

Courriel: patrizia.valle@asc.ca

Commission des valeurs mobilières du

Manitoba

Bob Bouchard

Director and Chief Administration Officer Commission des valeurs mobilières du

Manitoba

Tél.: 204-945-2555

Courriel: bob.bouchard@gov.mb.ca

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Rick Whiler Frédéric Duguay
Senior Accountant Legal Counsel
Tél.: 416-593-8127 Tél.: 416-593-3677

Le 13 novembre 2009